

M. Wilson croit que, pour donner temps à la commission d'examiner minutieusement le projet, le projet doit être voté en première lecture. La discussion aura lieu en deuxième lecture. En conséquence, l'orateur s'oppose à l'urgence.

Après quelques observations nouvelles de MM. Faye et Wilson, l'urgence est prononcée.

M. CLAPAR soutient longuement l'ajournement de la discussion relative aux lignes du Midi.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à 11.

## LETTRES DE PARIS

Correspondance particulière du Journal de Roubaix.

Paris, 2 décembre.

Hier il n'y avait encore rien de fait entre les groupes de l'Assemblée pour la confection de la liste électorale conservatrice. Le groupe Lavergne va du centre droit au centre gauche, suivant les uns pour essayer d'opérer un rapprochement entre les deux centres, suivant les autres pour savoir de quel côté son intérêt doit l'attacher.

On dit que MM. les députés veulent être gracieux pour la presse et seraient disposés à nommer un journaliste sénateur. On avait déjà parlé de M. John Lemoine; voici qu'il est question de M. Janicot. Ce choix serait plus convenable, car l'honorable rédacteur en chef de la Gazette de France a su conquérir l'estime de tous ses adversaires.

Quelques journaux prétendent que les conservateurs de l'Assemblée ont formé le projet de ne pas fixer de date précise à la dissolution et de se borner à déterminer l'ordre du jour. C'est pure calomnie: il est bien évident pour tous que les lois constitutionnelles étant votées, les élections générales ne peuvent plus à présent être ajournées à plus de trois mois.

L'émotion causée par l'affaire du canal de Suez se calme un peu, et l'on assure qu'il n'y aura pas de discussion publique à l'Assemblée sur ce sujet.

La question est en ce moment traitée par la diplomatie et l'on s'occupe de préparer un accord qui établirait la neutralisation du canal garantie par toutes les puissances. Ce serait là certainement la plus simple solution.

Le Gaulois est toujours poursuivi par la publication du discours de M. Paul de Cassagnac, et celui-ci est poursuivi également comme complice du Gaulois pour lui avoir fourni les éléments d'un délit. L'Echo, qui, le premier, a publié un compte-rendu sténographique et les autres journaux qui, avant le Gaulois, avaient publié l'analyse très complète du discours, ne sont pas poursuivis. Dans de telles conditions l'acquiescement du Gaulois et de l'orateur est considéré comme certain. On dit que le gouvernement est bien aise de cet incident qui démontre les inconvénients du jury pour la répression des délits de presse et qui justifierait la loi qu'il vient de présenter.

Virginie Déjazet a succombé hier matin à la maladie dont elle souffrait depuis longtemps; elle était née en 1798. Prétilhon est morte en chrétienne; ses obsèques auront lieu à l'église de la Trinité.

Aujourd'hui un restaurateur de la rue Montmartre a célébré l'anniversaire du 2 décembre en versant du matin au soir du champagne à tous ceux qui sont venus déjeuner ou dîner dans son établissement.

Simple coïncidence. Il y a ce soir grand dîner militaire, à Versailles, chez le maréchal de Mac Mahon.

Cinq heures. — Dans les discussions des bureaux qui ont eu lieu aujourd'hui sur le projet de dissolution, la majorité semble se prononcer pour le 13 février comme date des élections générales.

(Autre correspondance.)

Paris, 2 décembre 1875.

Je vous ai fait connaître, hier, l'intrigue de certains membres du centre droit pour renverser M. Buffet, avant la séparation de l'Assemblée.

Les orateurs du centre droit, dans le débat sur l'état de siège, développeraient, dit-on, ces idées; qu'ils ne peuvent accepter des élections faites sous un régime exceptionnel, ni comme libéraux, ni comme conservateurs.

Libéraux, ils réclament l'indépendance absolue de la discussion pendant la période électorale.

Conservateurs, ils soutiennent qu'une chambre élue en dehors des conditions de pleine liberté serait discréditée d'avance et exposée à toutes les attaques du parti révolutionnaire, comme a été l'Assemblée de Bordeaux et de Versailles.

Dans la diplomatie, on attache une grande importance à l'entrevue récente du prince Gortschakoff, avec le prince Bismarck à Berlin. On se demande si l'Allemagne et la Russie vont agir d'accord en Orient?

Quant à l'Angleterre, elle possède Gibraltar.

L'Angleterre a augmenté considérablement les fortifications de Malte.

L'Angleterre veut avoir une seconde escadre dans la Méditerranée.

L'Angleterre tend à s'emparer à définitivement du Canal de Suez.

Ne parlons que de la France, et que deviendront ses relations maritimes du Midi?

Personne n'y a songé encore!

Si nos députés étaient encore en état de discuter sérieusement, jamais interpellation n'aurait été plus nécessaire à notre politique extérieure.

Les documents contenus dans le recueil diplomatique prouveraient, ajoutaient-ils, que M. Drumont n'a rien ignoré des projets de l'Angleterre, qu'il a fait les efforts les plus énergiques pour empêcher le résultat, mais que la situation ne permettait pas à ces efforts d'aboutir. Tout-fois, il aurait obtenu du cabinet de St-James des garanties qui donnent toute sécurité aux intérêts français. C'est ce qu'il faudrait voir si une discussion venait à s'engager.

P. S. — Les gauches, qui, depuis plusieurs mois, avaient la majorité dans les bureaux, ont été battues aujourd'hui dans la nomination des commissaires pour la date de la dissolution. Les conservateurs ont huit membres et les gauches sept.

La dissolution et les élections générales se trouvent nécessairement subordonnées à l'élection des soixante-quinze sénateurs inamovibles, élection dont il est impossible de prévoir le terme.

DE SAINT-CHERON.

## ETRANGER

L'ATTENTAT CONTRE ZANZIBAR. — Voici le document que le télégraphe nous a annoncé avant-hier et que publie la Pall Mall Gazette de Londres: « 17 novembre.

« Annoncez au peuple anglais que les Egyptiens avec quatre navires, 400 soldats et des caïques, ont, sans me prévenir, saisi et occupé la partie nord des Etats de Zanzibar, abaissé mon pavillon à Brava et Kismayo, occupés les forts et désarmé mes troupes. »

On ne donne aucune raison de l'acte d'agression de l'Egypte, qui peut être considéré comme un outrage gratuit, d'autant plus inexplicable que le sultan de Zanzibar a été reçu très amicalement par le khédive pendant son séjour récent en Egypte. On ne peut douter que la possession de ces deux localités ne soit de la plus haute importance pour l'Egypte, par suite de l'occupation, par ses troupes, de Zaila, Berbera et Harar; mais si c'est là le seul motif de cette annexion, il est à espérer que l'Angleterre et les autres puissances européennes qui ont des traités avec le sultan de Zanzibar interviendront promptement pour prévenir cette spoliation.

## BULLEIN ECONOMIQUE

Le temps s'est mis à la gelée et la neige, depuis quelques jours, a fait son apparition. Il est vivement à souhaiter que cette température se maintienne, aussi bien pour les transports que pour la conservation de la betterave, qui a subi une grande altération. C'est maintenant, que l'arrachage est terminé, qu'on peut juger de l'abondance de la récolte, qui ne trouvera pas entièrement un emploi industriel; beaucoup de betteraves seront en effet employées comme nourriture et même comme engrais, faute de trouver un prix rémunérateur.

Au moment où les cultivateurs vont préparer leurs labours d'hiver et se préoccupent déjà des conditions de la future récolte, nous ne saurions trop leur recommander de se prémunir contre le retour d'un conflit comme celui qui a éclaté cette année entre eux et les fabricants. Les moyens pratiques existent: ils consistent dans le choix d'une graine de bonne race, garantie d'origine; dans le rapprochement des plants qui donnent et l'abondance en sucre et le rendement en poids; enfin dans l'exclusion des mauvais engrais tels que substances trop azotées ou nitrate de soude, qui font dégénérer les meilleurs grains et mettent à néant les pratiques recommandées sur lesquelles l'expérience a prouvé.

Le cultivateur est intéressé à satisfaire le fabricant de sucre s'il veut conserver au pays une de ses plus utiles industries, dont la disparition ou la décadence le frapperait tout le premier. C'est dans cet esprit, espérons-le, que se renouent les relations de la culture et de l'industrie. Les nouvelles de la sucrerie étrangère présentent des caractères analogues; en Belgique, en Autriche-Hongrie, en Allemagne, partout la récolte est abondante et le rendement en sucre plus faible que celui de l'an passé. On n'en fera pas moins, en Europe, 150 millions de kilogrammes de plus que la campagne dernière et la production générale dépassera dès lors 1,200,000 kilogrammes.

(Journal des Fabricants de sucre).

## Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

Nous apprenons que le décret de concession de nos tramways urains a été signé hier matin par M. le Président de la République. Il paraîtra au Journal officiel sous quelques jours.

Le dossier des tramways suburbains a été transmis à la Préfecture pour ordonner l'ouverture de l'enquête prescrite par la loi.

Ainsi que nous l'avons dit, la Compagnie concessionnaire espère pouvoir commencer les travaux dès les premiers jours du printemps.

La succursale de la Banque de France a fait parvenir à la mairie une somme de deux cents francs pour les pauvres.

Le 15 février, une commission nommée par M. le préfet du Nord, examinera, dans une des salles de la préfecture, les candidats aux fonctions de percepteurs surnuméraires.

La commission dressera une liste par ordre de mérite de tous ceux qui auront été déclarés admissibles aux épreuves orales et écrites.

Mercant ont commencé simultanément à l'égard de et à la caserne de la Madeleine, devant les deux commissions dont nous avons parlé dans la composition, les examens des candidats aux grades d'officiers de réserve active ou d'armée territoriale dans le département du Nord.

Une vingtaine de jeunes gens étaient conviés de chaque part. La plupart des candidats étaient en mesure de répondre aux diverses prescriptions de la théorie et de l'administration.

Les travaux préparatoires à la constitution des listes du contingent de l'armée territoriale se poursuivent activement. Une circulaire que vient d'adresser le ministre de la guerre aux gouverneurs militaires de Paris et de Lyon, au gouverneur général de l'Algérie et aux généraux commandant les corps d'armée, donne de nouvelles instructions à ce sujet.

Par assimilation à ce qui se fait pour les hommes de la disponibilité ou de la réserve de l'armée active, les feuillets matricules des hommes de l'armée territoriale porteront les indications des compagnies, escadrons ou batteries assignés à ces hommes dans les corps auxquels ils sont affectés.

Tous les hommes qui figurent dans les tableaux de recensement adressés par les préfets aux commandants de corps d'armée comme compris dans le contingent de l'armée territoriale (classes 1861, 1862, 1863, 1864, 1865, 1866), ainsi que les omis inscrits sur ces tableaux, depuis la clôture des opérations des conseils de révision, recevront un numéro.

Il y aura une série distincte de numéros par classe. Dans chaque classe on prendra successivement les tableaux de recensements annotés des différents cantons de la circonscription, et on donnera aux hommes les numéros formant la suite naturelle des nombres, en suivant l'ordre de leur inscription sur ces tableaux.

On comprend combien cette mesure facilitera les travaux d'écriture en cas d'appel pour les exercices, ou en cas de mobilisation, chaque homme étant matriculé par avance, et ayant son régiment désigné.

Le général de Cissey vient de donner les ordres nécessaires pour que les nouvelles dispositions du code de justice militaire soient portées à la connaissance des troupes ainsi que des hommes qui leur ont été appelés à faire partie soit de la réserve de l'armée active, soit de l'armée territoriale.

En ce qui concerne particulièrement ces derniers, nous ne saurions assez insister sur l'obligation que la nouvelle loi leur impose de se faire inscrire eux-mêmes sur les contrôles, dans un délai de trois mois, et de faire aux commandants de la gendarmerie de la localité où ils résident les déclarations nécessaires à la constatation de leur résidence.

Tout homme en effet qui, appartenant aux classes de 1855 à 1871, c'est-à-dire qui sera né du 1er janvier 1835 au 31 décembre 1851, et qui n'aura point fait dans le délai précité cette déclaration, sera puni d'une amende de 16 fr. à 200 fr. et de quinze jours à trois mois d'emprisonnement.

L'armée apprendra certainement avec satisfaction que les vancuses de gardes mobilisés qui existaient dans les magasins centraux d'habillement ont été distribuées en totalité. Il est donc permis d'espérer, après l'épuisement des approvisionnements des corps, que, dans le courant de 1876, l'infanterie française laissera ces détrois assez disgracieuses et reprendra sa tenue réglementaire: tunique, veste et capote.

D'après l'Événement, M. Botticau, député du Nord et conseiller à la cour de Douai, se présentera aux élections générales comme candidat bonapartiste dans l'arrondissement d'Avènes. Il aura pour concurrent M. de Marcère, également député du Nord et conseiller à la cour de Douai.

M. de Marcère, un des rapporteurs de la loi électorale, appartient au centre gauche.

On nous annonce la mort de M. l'abbé Legrand, curé de Frères-a-Grande, et de M. l'abbé Debout, curé de Merris.

Le ministre de l'instruction publique et des cultes, vient de signer aux préfets les dangers de la « Société pour l'instruction élémentaire » qui poursuit, depuis quelque temps, un but absolument étranger aux véritables intérêts de l'enseignement.

Les instituteurs ne doivent avoir désormais aucun rapport avec cette société et des mesures sévères seraient prises contre ceux qui ne se conformeraient pas à cette interdiction.

La mort de Déjazet ouvre aux chroniqueurs une source inépuisable d'anecdotes qui permettent d'apprécier les rares qualités d'esprit et de cœur de la charmante comédienne. Mlle Déjazet, a laissé aussi à Lille un souvenir touchant.

On voit encore à l'entrée de l'allée qui longe à gauche la clôture du cimetière de l'Est une pierre sur laquelle on ne lit que ces mots: « Une amie a passé par là. » C'est, dit le Progrès, la tombe d'un jeune musicien de l'orchestre de notre théâtre qui se tua par désespoir d'amour il y a quelques vingt ans. Epris de la célèbre artiste, se voyant

sans fortune et sans réputation, le pauvre musicien n'avait pas osé déclarer une passion qui l'avait tué.

C'est à ce malheureux jeune homme, mort si pauvre qu'il n'avait pas laissé la somme nécessaire pour s'acheter une sépulture, que Mlle Déjazet a fait élever un monument funéraire, près duquel elle ne manquait jamais d'aller s'agenouiller quand elle venait à Lille.

La fontaine Delattre, destinée aux pauvres enfants du département de la Seine, à l'église Notre-Dame, à la messe de 9 h. 1/2.

1° Chant des Confrères. — M. BREQUET.  
2° Fleur des bois. — M. KLEIN.  
3° Fantaisie. — CH. PANNE.

M. Wallon, ministre de l'instruction publique, vient de faire don à M. S.-Henry Berthoud, possesseur du Musée Berthoud, à Douai, d'une collection ethnographique envoyée de Sumatra par M. L. K. Harmsen.

Cette collection se compose de quatre-vingt-six objets, parmi lesquels se trouvent une série de modèles d'instruments d'agriculture, des armes, des vases, des ustensiles, des étoffes et beaucoup d'autres objets d'autant plus précieux, que les produits de Sumatra sont peu connus jusqu'ici.

La pièce capitale de la collection Harmsen est un cadre contenant des modèles en petit, et d'une exécution merveilleuse, représentant les armes, les instructions, le mobilier et les parures de l'île de Sumatra.

M. S.-Henry Berthoud s'occupe de compléter la partie la plus riche, c'est-à-dire de sa collection de l'extrême Nord. Parmi les objets qu'il se propose d'envoyer bientôt à Douai, on remarque deux masques fabriqués en bois d'Alaska, une figurine d'Ostiak, et divers objets en ivoire d'un travail merveilleux.

Le vieillard de 70 ans, nommé Tettelin, disparu, distons-nous hier, depuis plusieurs jours, de son domicile, vient d'être retrouvé à l'hôpital. Il y était entré, sans crier gare, à la suite d'une blessure qu'il avait reçue, en tombant sur le pavé.

On se souvient que, dernièrement, nous rapportions ici, en mettant au compte d'un garçon brasseur, nommé Constant Balleguer, un cas d'écroquerie dans lequel un plain cocher de Lille avait joué le rôle de dupe. Le garçon brasseur lui ayant loué sa voiture pour le prix convenu de 10 fr., s'était fait descendre à Roubaix, et au moment de solder avait pris la poudre d'escampette. On croyait l'escroque flic à Menin. La vérité est que s'il y est allé, il n'a pas eu l'esprit d'y rester. Aussi la police vient elle de l'arrêter, et il aura à répondre d'un autre vol mis à sa charge. Il paraît qu'une brave femme de la rue des Ançois, qui passait rue de l'Alma à une heure assez avancée du soir, a été assaillie par lui et dépouillée de son portefeuille qui renfermait une somme de 75 fr. On voit que notre garçon brasseur avait résolu d'embrasser la carrière du vol.

On se figure qu'un marchand de marrons est une momie qui ne pense qu'à servir chaud ses clients de passage et on ne s'attend guère qu'un homme qui pose toute une journée à l'office d'une cave avec la patience d'un sautoir, puisse avoir des mœurs cruelles.

Cependant, quand J.-val. Tony s'y met ce n'est plus un marchand de marrons il devient un luron et un gaillard de l'école la plus avancée. Avant hier, il se trouvait dans un estamiet de la place de la Liberté, et comme la dame du lieu refusait de servir davantage à boire à un homme qu'elle voyait ivre, il n'est pas d'outrages en paroles que le marchand de marrons n'ait vomis contre elle. La police, en intervenant, a pu seule mettre un terme aux épithètes malsonnantes qui orageaient dans la bouche de notre homme comme des marrons sur le feu. Tony sera absent de sa cave pendant quelques jours.

Une journalière du nom de Sophie Dujardin vient d'être arrêtée pour un vol de 20 fr. commis au préjudice d'une jeune ouvrière nommée Jeanne Gerardi.

Le tribunal correctionnel de Lille a déjà jugé le sieur Charles Vranhamme, dont nous rapportions, avant-hier, les vols ou tentatives de vol commis à des étalages de la Grande-Rue et de la rue Pauvre. L'inculpé a été condamné à six mois de prison.

Celui qui a bu boira. Un nommé Joseph Smet, âgé de 35 ans, condamné il n'y a pas longtemps pour vagabondage et expulsé de France après sa peine subie, a été hier appréhendé de nouveau, vivant encore à l'état de vagabondage. On peut lui prédire sans se tromper une nouvelle condamnation, cette fois aggravée d'une infraction à un arrêté d'expulsion.

Hier, dans l'établissement de M. Brouyère-Degryter, teinturier, rue St-Maurice, trois ouvriers qui étaient occupés à remonter une meule, sont tombés d'un échafaudage haut d'un mètre 20. Une table qui servait d'assise à l'échafaudage se trouvait dans une position fort instable; en se dérangeant, elle a déterminé la chute de tout ce qu'elle appuyait; heureusement, des trois hommes jetés en bas, le seul Victor Verjotte, sieur de bois, rue de la Vierge-d'Or, a eu le poignet droit fracturé. Le docteur Philippart, appelé pour lui donner les

premières soins, a ordonné son transport à l'hôpital. Quant aux autres ouvriers, ils ont simplement éprouvé quelques contusions insignifiantes, sans autre mal.

On a retrouvé dimanche soir, sur le territoire d'Audresselles, le cadavre d'un nègre âgé d'environ 45 à 50 ans.

Le cadavre qui se trouvait sur le bord du canal de la Sambre, à Audresselles, a été transporté à l'hôpital de Valenciennes, où il a été placé dans un cercueil en bois.

Le cadavre a été transporté à l'hôpital de Valenciennes, où il a été placé dans un cercueil en bois.

Le cadavre a été transporté à l'hôpital de Valenciennes, où il a été placé dans un cercueil en bois.

Le cadavre a été transporté à l'hôpital de Valenciennes, où il a été placé dans un cercueil en bois.

Le cadavre a été transporté à l'hôpital de Valenciennes, où il a été placé dans un cercueil en bois.

Le cadavre a été transporté à l'hôpital de Valenciennes, où il a été placé dans un cercueil en bois.

Le cadavre a été transporté à l'hôpital de Valenciennes, où il a été placé dans un cercueil en bois.

Le cadavre a été transporté à l'hôpital de Valenciennes, où il a été placé dans un cercueil en bois.

Le cadavre a été transporté à l'hôpital de Valenciennes, où il a été placé dans un cercueil en bois.

Le cadavre a été transporté à l'hôpital de Valenciennes, où il a été placé dans un cercueil en bois.

Le cadavre a été transporté à l'hôpital de Valenciennes, où il a été placé dans un cercueil en bois.

Le cadavre a été transporté à l'hôpital de Valenciennes, où il a été placé dans un cercueil en bois.

Le cadavre a été transporté à l'hôpital de Valenciennes, où il a été placé dans un cercueil en bois.

Le cadavre a été transporté à l'hôpital de Valenciennes, où il a été placé dans un cercueil en bois.

Le cadavre a été transporté à l'hôpital de Valenciennes, où il a été placé dans un cercueil en bois.

Le cadavre a été transporté à l'hôpital de Valenciennes, où il a été placé dans un cercueil en bois.

Le cadavre a été transporté à l'hôpital de Valenciennes, où il a été placé dans un cercueil en bois.

Les journaux de Paris ont parlé d'un ouvrier égare dans les Catacombes.

Il s'est retrouvé de lui-même et tout porte à croire que le piqueur des ponts et chaussées Virot, à la tête d'une équipe, s'est mis à explorer les carrières, l'ouvrier était déjà sorti des Catacombes.

Voilà d'ailleurs comment la chose s'est passée: Lundi, une blanchisseuse, en puisant de l'eau à un puits de la rue Raymond, fut fort étonnée d'entendre des cris qui paraissaient sortir de ce puits.

Elle s'est précipitée dans le puits et qu'un y était tombé. On lui répondit aussitôt: « Je ne suis pas dans le puits. Je suis égare depuis deux heures dans les Catacombes. Je travaille pour la Ville, et mon nom est Alphonse. Voulez-vous, s'il vous plaît, me dire où je suis? »

M. Chabot lui ayant dit qu'il se trouvait sous la rue Raymond, le sieur Alphonse le remercia, et lui assura qu'il allait se retirer sans difficulté.

Une demi-heure après, en effet, il sortait des carrières, tandis que le piqueur Virot et une équipe d'ouvriers, avertis par des agents de la Ville, y pénétraient à leur tour pour le rechercher.

Le Journal de l'Ouest raconte en ces termes un événement qui vient de se produire à la Faculté de Poitiers: Notre jeunesse se pressait hier dans l'amphithéâtre. Un fait peu commun dans les annales de l'Université de Poitiers allait s'accomplir. Il s'agissait de savoir comment une demoiselle peut devenir bachelière, question fort intéressante pour nombre de candidats de notre connaissance qui n'ont pas encore pu devenir bacheliers.

Mlle Benoist, de Fontenay-le-Comte (Vendée), venue pour passer l'examen du baccalauréat en lettres, avait été déclarée admissible à l'école, et l'on allait commencer avec elle.

Si l'intéressante candidate n'avait pas le verbe assez haut pour qu'il fût facile de la suivre, les signes de tête approbatifs des professeurs permettaient de moins de juger de ses réponses.

L'examen terminé, l'honorable doyen de la Faculté s'est levé, dans l'intention courtoise de ne pas faire attendre à la récipiendaire la nouvelle du résultat favorable.

Vous êtes venue, mademoiselle, a-t-il dit peu après; mais je tiens à déclarer que la Faculté n'y a mis aucune complaisance. Vous le devez à votre seul mérite. Ainsi, sur une série exceptionnelle de vingt-deux candidats (il n'y en a ordinairement que vingt), vous avez eu la première place en dissertation française, la première en discours latin et la seconde en version latine.

Le doyen a terminé en félicitant Mlle Benoist au nom de la Faculté et en son nom personnel.

L'assistance a éclaté en applaudissements et tous nos étudiants s'en sont allés en se demandant si le sexe faible allait devenir le sexe fort, et réciproquement.

C'est, croyons-nous, la première bachelière reçue à Poitiers, sinon dans nos facultés de province. Ce ne sera probablement pas la dernière. Nos jeunes gens n'ont qu'à se bien tenir.

Un cas de fécondité assez rare: Jeudi à dix heures du soir, la femme d'un couvreur en paille de la Forêt-du-Parc, à Rouen, est accouchée de trois enfants, un garçon et deux filles, tous bien constitués et parfaitement disposés à vivre. Cette jeune femme, qui est mère pour la première fois, est aussi très-bien portante.

Les enfants ont été baptisés dimanche. Une affluence considérable les accompagnait à l'église.

LES DRAMES DE LA MÈRE. — Hier matin, les gardiens de la paix on service rue des Amandiers, apercevant sur le trottoir, une femme étendue à terre, et se tordant dans d'atroces douleurs. Ils s'empressèrent de la relever et de la porter à leur poste. Là, elle leur raconta brièvement son histoire. Elle se nomme Marie Rault et est âgée de vingt-sept ans. Elle habitait dans un hôtel garni du voisinage. Mais, sur le point de devenir mère, elle avait dû interrompre son travail, et, par suite, s'était trouvée en retard pour son loyer. Ce n'était pas le compte du propriétaire, un M. X... qui, parait-il, aime à être soldé ponctuellement. Il attendit pourtant quinze jours. Mais, hier matin, la quinzaine était expirée, et Marie Rault n'ayant point d'argent, il lui signifia d'avoir à partir immédiatement.

Il faisait un froid glacial, la neige couvrait le sol et continuait à tomber. Les rues étaient à peu près désertes, et les rares passants qu'on aurait pu voir, bien emmitouflés d'épais cachenez ou de chaudes fourrures, marchaient vite, regardant à peine devant eux. Cependant le propriétaire était inexorable, il fallait partir.

La pauvre femme descendit l'escalier et s'engagea péniblement dans la rue, mais là, les douleurs de l'enfantement la saisirent. Il lui fallut s'arrêter. Au bout d'un instant elle fut faire quelques pas encore, puis les épreintes devinrent plus fortes, elle se coucha dans la neige et attendit son sort. C'est là que les gardiens de la paix la trouvèrent et la secoururent.

Récemment dit le Progrès de l'Est, la ville de Raon-l'Étape était en émoi. Un brigadier et un gendarme armés jusqu'aux dents, faisaient descendre d'un

## Faits divers

Un terrible accident a eu lieu mardi à l'usine de Bourdon. Trois ouvriers, dit le Progrès de l'Est, étaient dans un générateur, occupés à le nettoyer. Le conducteur, ignorant leur présence, avait lâché la vapeur par mégarde et les trois malheureux auraient été affreusement brûlés. Deux seraient dans un état désespéré. Le troisième,

Roubaix, 30 novembre 1875.